

SOMMAIRE

À LA UNE

À LA UNE

ASSERMENTATION DES AGENTS CHARGÉS DU CONTRÔLE ET DES INSPECTIONS

CEREMONIE D'ASSERMENTATION DES AGENTS CHARGÉS DU CONTRÔLE ET DES INSPECTIONS



ACTUALITÉS

RÉUNION DES MEMBRES DU CONSEIL DE RÉGULATION AVEC LA CIE



FORMATION DES AGENTS ANARE-CI À LA DGMP

IEC DANS LA MÉ

SANTÉ COVID

Vingt-sept (27) agents de l'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Électricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI) ont prêté serment, au tribunal de première instance Abidjan-Plateau le 10 novembre 2021. L'équipe du palais de justice ayant présidé cette cérémonie était composée de : M. N'DRAMAN AMILCAR, Président d'audience, assisté de Mmes COULIBALY et HIEN, du Substitut du procureur de la République Mme Carine BOKA et de l'huissier de justice, Me SANI BI.

de Régulation, les Directeurs Généraux et les représentants du secteur d'électricité que sont : la DGE, CI-ÉNERGIES, CIE, AGGREKO, AZITO ENERGIE, CNR, FOXTROT, PETROCI CI 11, ainsi que le personnel de l'ANARE-CI et des membres des familles des impétrants. Situait l'importance et la portée de cette prestation de serment, Mme Carine BOKA a rappelée : « Le serment que vous prêtez ne doit pas être analysé comme une simple tradition à laquelle vous venez sacrifier.

Ainsi, tout en prodiguant des conseils aux impétrants, elle a soutenu en ces termes : « Vous ne devez pas tirer de profit personnel de votre fonction. Vous devez travailler avec abnégation, dans le respect des droits des partenaires et des consommateurs ». À la fin de la cérémonie, le PCR de l'ANARE-CI, Me FOFANA Youssouf, lors son entretien face à la presse, rappelant l'importance de l'assermentation, a précisé que les agents doivent être assermentés afin d'exercer leur mission avec plus de crédibilité.

Les impétrants, au nombre desquels le Directeur Général de l'ANARE-CI, M. Amidou TRAORÉ, ont, à tour de rôle, juré d'exercer leur fonction avec probité dans le respect des textes. Étaient présents à cette cérémonie, la représentante du Ministre du MMPE, Mme KONDO Marie-Hélène, Inspectrice Générale, le Président du Conseil de Régulation (PCR), Me FOFANA Youssouf, les membres du Conseil

C'est plutôt un engagement que vous prenez devant la société toute entière de travailler en toute probité, dans le strict respect des lois et règlements de la République de Côte d'Ivoire ». Elle a, de même, indiqué que la prestation de serment impose honnêteté, intégrité, loyauté, observation des règles morales aux agents dans l'exercice de leur fonction.

Enfin, le DG de l'ANARE-CI, à son tour pendant son interview avec la presse, a rappelé le contexte de cette cérémonie qui tire sa source dans les textes du secteur que sont :
- La loi N°2014-132 du 24 mars 2014 portant Code de l'Électricité en son article 44 ;
- Le décret n°2016-785 du 12 octobre 2016 portant organisation et fonctionnement de l'ANARE-CI en son article 39.

RÉUNION DU CONSEIL DE RÉGULATION AVEC LA CIE



Le 08 novembre 2021, le Conseil de Régulation, en collaboration avec la Direction Générale de l'ANARE-CI, a reçu une délégation de la CIE pour une réunion technique. Soulignons que cette séance d'échange technique répond à la réunion annoncée par le DG précédemment lors de sa rencontre du 22 septembre 2021.

En effet, cette rencontre coordonnée par le DG, M. Amidou TRAORE, a permis aux deux entités présentes de mettre en lumière et de s'accorder sur les thèmes suivants :

- la fraude dans le secteur de l'électricité ;
- le règlement des litiges ;
- le PEPT;
- les dossiers de sinistres.

Il ressort de cet échange que l'ANARE-CI et la CIE devraient s'accorder davantage sur la loi en vigueur pour le bien-être des parties-prenantes. Enfin, nous notons que la délégation de la CIE a été conduite par son Directeur Général, M. Ahmadou BAKAYOKO. ■



SEANCE D'ECHANGES ANARE-CI/CIE

SEANCE IEC A ADZOPE



Dans le cadre de la vulgarisation de sa mission de protection des intérêts des consommateurs d'électricité dans les régions, districts, départements et communes de Côte d'Ivoire, l'ANARE-CI a organisé des séances d'Information, d'Education et de Communication (IEC) à l'endroit des usagers du service public de l'électricité et principalement des Autorités préfectorales, Elus, Directeurs Régionaux et Centraux, Chefs de service de l'Administration, Associations de la société civile de la région de la Mé les 11 et 12 novembre 2021.

- le site internet www.anare.ci à travers lequel, le consommateur peut introduire directement une plainte ;
- le recours@anare.ci, canal par lequel, le consommateur peut également saisir l'ANARE-CI et poster sans se déplacer tout document permettant d'analyser un recours porté devant le Régulateur;
- la page Facebook, etc.

Et en déployant le P R I C E (Protéger - Recueillir - Informer - Conseiller - Eduquer), comme outils à leur portée et à titre gracieux. Outre les séances d'IEC, une séance de travail a réuni l'équipe de l'ANARE-CI avec les collaborateurs du DR CIE d'Adzopé. Mme Bertine KOUADIO,

a été l'invitée d'émission Radio KANIEN FM (Adzopé). D'autres séances, dans ce cadre, sont prévues dans les autres régions et communes du pays afin d'informer et de former les populations sur les missions de l'ANARE-CI. ■



Photo de famille

La délégation de l'ANARE-CI est conduite par le Conseiller Technique du Directeur Général, M. Henri-Pépin KROU.

Les activités menées par ANARE-CI ont été placées sous le parrainage du Préfet de ladite région. A l'occasion, Bertine Kouadio, Sous-directrice chargée des Consommateurs et son équipe, ont traduit en acte, le slogan de l'ANARE-CI : « A l'écoute du consommateur d'électricité », en communiquant sur les droits et devoirs du consommateur d'électricité et les « produits » de l'ANARE-CI notamment :

- Le PACEL (maison des consommateurs d'électricité);
- le numéro vert 1393 (appelle gratuit à partir de tous les opérateurs mobile);

RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS-MARCHÉ : L'ANARE-CI SE FORME A LA DGMP



Un séminaire de formation des acteurs marché de l'Autorité Nationale de Régulation du secteur de l'Electricité de Côte d'Ivoire (ANARE-CI) s'est tenu les 04 et 05 novembre 2021 au siège de la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), sis à la Riviera Bonoumin à Cocody. Cette session de formation a été ouverte par MM. Amidou TRAORE et YOUL Sansan François,

respectivement DG de ANARE-CI et DG de la DGMP. Les acteurs de l'ANARE-CI présents à cette formation sont les membres du comité de direction, l'auditeur interne et la responsable des moyens généraux. Cette formation a porté sur les thèmes suivants :

- Cadre juridique et institutionnel des marchés publics ;
- De l'expression des besoins à la planification des opérations de marchés ;
- Elaboration d'un Dossier d'Appel d'Offres (DAO)
- Procédures de passation des marchés publics (classiques et simplifiées) ;
- Attributions, composition et fonctionnement des COJO ;
- Exécution des marchés publics et gestion des incidents.

Enfin, cette activité a été initiée dans le but d'améliorer et d'orienter davantage les acteurs marché de l'ANARE-CI dans les procédures de passation des marchés.



RENCONTRE ANARE-CI ET LE CIE



ANARE-CI

AUTORITÉ NATIONALE DE RÉGULATION DU
SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ DE CÔTE D'IVOIRE

PROTÉGÉS ENSEMBLE

Pour chaque vaccination à la COVID19

je protège

mes collègues,
ma famille et mes amis

#VACCINONSNOUSCONTRELACOVID

PRATIQUONS LES GESTES BARRIÈRES ET DISONS STOP AU CORONA VIRUS.